Le service de presse de l'Ambassade de France en Roumanie vous souhaite une Bonne Année 2016

Revue des médias roumains du 31 décembre 2015
n° 19039

La restitution des propriétés confisquées par le régime communiste doit être finalisée avant le 1er janvier 2017.
Le programme « Premier logement » continue en 2016.
Le gouvernement a fixé à 12,15% la part des énergies renouvelable dans le mix énergétique national.

Restitution des propriétés confisquées. Le gouvernement a reporté hier du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2017 le délai avant lequel les commissions foncières locales doivent traiter toutes les revendications visant la restitution aux anciens propriétaires des immeubles confisqués de manière abusive par l'ancien régime communiste. L'ordonnance adoptée hier par le conseil des ministres reporte également au 1er janvier 2017 la date à partir de laquelle les anciens propriétaires, dont les propriétés ne peuvent plus être restituées en nature, pourront utiliser les « points » accordés selon la procédure introduite par la loi 165/2013 pour acquérir des immeubles du fonds immobilier national dans le cadre des ventes aux enchères (*Mediafax*).

Le programme « premier logement » continue en 2016. Le conseil des ministres a fixé hier à 1,5 milliard de lei (0,3 milliard d'euros) le plafond pour 2016 de la garantie d'Etat au programme « premier logement », un dispositif qui vise à aider les jeunes de moins de 35 ans à acheter un logement avec l'aide d'un prêt immobilier. Cette année, le plafond était de 2,6 milliards de lei (0,57%). Le gouvernement a également décidé de réduire de 2,5% à 2% au-dessus de ROBOR le taux maximum d'intérêt que les banques peuvent percevoir pour des prêts accordés dans le cadre de ce programme. Dan Suciu, porte-parole du gouvernement, s'est félicité du fait que le programme « premier logement » connaissait toujours un grand succès et le taux d'impayés était très réduit (0,2%). Depuis son lancement en 2009, plus de 166 000 garanties d'Etat ont été accordées, pour des financements totalisant plus de 6 milliards d'euros (*Realitatea TV*).

Energies renouvelables. Le conseil des ministres a décidé hier que la part obligatoire d'énergies renouvelable dans la consommation finale d'électricité devra être de 12,15% en 2016, par rapport à 11,9% en 2015. Le gouvernement a opté pour ce niveau très proche de celui de cette année afin d'éviter une augmentation de la facture d'électricité payée par la population. Les producteurs d'énergies renouvelables bénéficient des subventions via le mécanisme des "certificats verts" qu'ils vendent aux distributeurs et dont le coût est généralement répercuté sur les consommateurs (*HotNews.ro*).

Culture. Un nouveau département chargé du programme des « capitales européennes » a été créé au sein du ministère de la Culture. Ce département cherche à offrir de l'assistance aux villes roumaines qui entrent dans le programme de « capitale européenne » (*Agerpres*). Les villes de Bucureşti, Timişoara, Cluj-Napoca et Baia Mare ont été présélectionnées le 11 décembre dernier dans le cadre de la compétition pour le titre de « Capitale européenne de la Culture 2021 » (*Mediafax*).

Autres sujets
- La société « Complexe énergétique Hunedoara » (CEH) a demandé en justice l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité (*Agerpres*).
- Zoltan Szocs, président de la filiale de Transylvanie de l'organisation hongroise d'extrême droite « Mouvement de jeunesse des soixante-quatre comitats » (HVIM), a été placé en

détention provisoire pour 30 jours. Il est suspecté d'avoir planifié un attentat lors des célébrations de la Fête nationale roumaine dans la ville de Tîrgu Secuiesc (*PRO TV*).
- La Cour constitutionnelle roumaine (CCR) se prononcera le 20 janvier 2016 sur la contestation déposée par le gouvernement contre la loi introduisant des pensions spéciales de retraites pour les anciens élus locaux (*Mediafax*).
- Le gouvernement a approuvé hier en conseil des ministres les normes méthodologiques d'application du nouveau code fiscal (*Agerpres*).
- Le gouvernement a approuvé un accord conclu par le ministère des Affaires étrangères avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) visant la coordination des activités de rapatriement des citoyens roumains en situation de difficulté qui se trouvent dans des zones où une présence consulaire roumaine s'avère réduite ou nulle (*Agerpres*).

La France en Roumanie et la Roumanie en France

- Un an après les attaques contre la rédaction de Charlie Hebdo, une édition spéciale de l'hebdomadaire tirée à 1 million d'exemplaires sera publiée (*HotNews.ro*).

Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.

© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie